

Votre conseiller:

Tél.:

Fax:

demande reçue le

vos références

nos références

Demande de prime d'adoption

Avec ce formulaire vous pouvez demander la prime d'adoption en tant que :

- travailleur salarié (ou fonctionnaire)
- travailleur indépendant
- chômeur
- invalide
- pensionné

La prime d'adoption peut être demandée par l'adoptant(e) même ou par son conjoint ou partenaire.

Quand devez-vous introduire un formulaire de « demande de prime d'adoption » ?

Il n'est généralement pas nécessaire d'introduire un formulaire de demande. Vous pouvez aussi demander la prime d'adoption par téléphone, par e-mail, par fax ou par lettre. Envoyez en tout cas une copie de la requête en adoption ou de l'acte d'adoption (éventuellement signé à l'étranger).

Dans de nombreux cas, la caisse d'allocations familiales examine spontanément votre droit sur la base des informations qu'elle reçoit de la Banque-carrefour de la sécurité sociale, d'une autre caisse d'allocations familiales ou d'une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.

En remplissant un formulaire de demande, vous pouvez cependant accélérer l'enquête quand la caisse d'allocations familiales ne dispose pas de toutes les informations (arrivée en Belgique, etc.). **Dès lors, renvoyez le plus rapidement possible le formulaire de demande que vous avez reçu de la caisse d'allocations familiales. Communiquez toujours les informations complémentaires que la caisse d'allocations familiales vous demande.**

Conditions ?

Pour une adoption en Belgique, une requête en adoption doit être déposée au tribunal.

Pour une adoption à l'étranger :

- un acte d'adoption doit avoir été signé à l'étranger;
- s'il s'agit d'un enfant mineur, le tribunal belge doit avoir établi l'aptitude à adopter. Pour un enfant majeur, l'acte d'adoption étranger suffit.

L'enfant doit faire partie du ménage de l'adoptant en Belgique.



Si l'enfant est âgé de plus de 18 ans, il doit encore faire des études, travailler sous contrat d'apprentissage ou être inscrit comme demandeur d'emploi. Pour les enfants handicapés, une prime d'adoption peut être payée jusqu'à l'âge de 21 ans.

Une seule prime d'adoption peut être payée par ménage pour un même enfant.

De plus, l'allocation de naissance et la prime d'adoption ne peuvent pas encore avoir été payées à l'adoptant ni à son conjoint ou partenaire pour cet enfant.

Qui reçoit la prime d'adoption ?

La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant. Les époux ou partenaires qui ont adopté ensemble un enfant peuvent déterminer eux-mêmes lequel des deux recevra la prime.

Si aucune décision n'est prise ou s'il existe un litige, la prime est payée :

- à la femme, lorsque les partenaires sont de sexe différent
- à l'aîné des deux conjoints ou partenaires lorsque les parents adoptifs sont du même sexe.

Communiquez-nous tout changement dans votre situation familiale ou dans la situation des enfants le plus rapidement possible par lettre, par téléphone, par fax ou par e-mail.

Vous avez d'autres questions ? Vous souhaitez parcourir ou corriger les données vous concernant dans votre dossier d'allocations familiales ? Prenez contact avec votre conseiller. Vous trouverez son nom et son numéro de téléphone en haut à droite de cette lettre.

Pour des questions d'ordre général, vous pouvez visiter notre site web .

Les renseignements que vous fournissez, sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez vous adresser à l'organisme mentionné ci-dessus.



→ Si vous n'avez pas suffisamment de place, joignez une feuille séparée.

10 Renseignements personnels vous concernant

- 11 Pour les femmes: nom de jeune fille nom
prénom
date de naissance homme femme
Voir au dos de la carte d'identité numéro du registre national _____ - _____ - _____
nationalité
rue et numéro
code postal et localité
numéro de téléphone / GSM
adresse e-mail@.....

20 Votre situation familiale actuelle

- 21 Vous pouvez éventuellement mettre une croix dans plusieurs cases
- marié(e) depuis le avec
date de naissance
- cohabite depuis le avec
date de naissance
- Avez-vous fait une déclaration écrite de cohabitation légale à l'état civil de la commune?
- oui depuis le avec
date de naissance
- non
- divorcé(e) depuis le de
date de naissance
- séparé(e) depuis le de
date de naissance
- célibataire
- veuve/veuf de
décédé(e) le à

30 Votre situation professionnelle actuelle

- 31 Vous êtes... (si d'application) :
- pensionné(e) → **Joignez une copie de votre brevet de pension ou de la notification de votre pension, sauf si vous l'avez déjà envoyée.**
- handicapé(e) à 66 % au moins depuis le : Reconnu(e) par (nom et adresse de l'institution) :
.....
.....
.....
- 32 Votre employeur (votre dernier employeur si vous ne travaillez pas pour le moment) ou caisse d'assurances sociales.
nom
adresse

40 Situation professionnelle actuelle de votre conjoint/partenaire

- 41 Votre conjoint/partenaire... (si d'application) :
- travailleur(euse) salarié(e)
Nom et adresse de votre employeur
.....
.....
.....



- chômeur (chômeuse)
Organisme de paiement (*dénomination et adresse du bureau régional CAPAC ou syndicat*)
.....
.....
- travailleur salarié(e) pensionné(e) → **Joignez une copie de votre brevet de pension ou de la notification de votre pension, sauf si vous l'avez déjà envoyée.**
- bénéficie d'indemnités de maladie/d'invalidité payées par :
(*dénomination et adresse de la mutualité*)
.....
.....
- travaille pour une organisation internationale (institutions européennes, OTAN, etc.)
- travaille à l'étranger; pays:
- perçoit des prestations sociales de l'étranger
- est sans profession

50 L'enfant pour lequel vous demandez la prime d'adoption

- 51 Nom et prénom de l'enfant
- Lieu et date de naissance
- Voir au dos de la carte d'identité* numéro du registre national _____ - _____ - _____
- L'enfant fait partie de mon ménage depuis le

60 Quels documents devez-vous envoyer ?

- 61 Pour une adoption en Belgique → **Joignez une copie de la requête en adoption que vous avez déposée au tribunal.**
- 62 Pour l'adoption d'un enfant mineur à l'étranger → **Joignez une copie**
- **de la constatation de l'aptitude à adopter établie par le tribunal belge,**
- **de l'acte d'adoption étranger.**
- 63 Pour l'adoption d'un enfant majeur à l'étranger → **Joignez une copie de l'acte d'adoption étranger.**

70 Allocation de naissance ou prime d'adoption déjà payées ?

- 71 L'allocation de naissance ou la prime d'adoption a-t-elle déjà été payée pour l'enfant, à vous-même ou à votre conjoint/partenaire ?
- non
- oui, par (*nom et adresse de l'organisme*)
-
- si vous le connaissez* numéro de dossier :

80 Adoption par les deux conjoints ou partenaires

- 81 Si vous avez adopté l'enfant avec votre conjoint ou partenaire, indiquez ici lequel de vous deux souhaite recevoir la prime d'adoption
-
-

90 N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE FORMULAIRE AVANT DE NOUS LE RETOURNER

Le conjoint/partenaire du demandeur ne doit signer que si les deux personnes ont adopté l'enfant

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Je joins annexe(s)
Signature du demandeur

Date

Signature de son conjoint/partenaire



.....

.....



Le paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue est simple et sûr !

Déclaration de l'allocataire

Pour les femmes : nom de jeune fille

voir au verso de votre carte d'identité électronique (e-id)

nom prénom :
rue et numéro :
code postal et localité :
numéro de registre national :

Les allocations familiales sont payées à la mère/coparente ou à la personne qui la remplace dans le ménage.

Elles ne peuvent être versées que sur un compte à vue ouvert à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, avec lequel elle peut aussi effectuer des opérations.

Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte
(le numéro se trouve sur vos extraits de compte)

IBAN _____

BIC _____

- à mon nom
 à mon nom et à celui de

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date : Signature : ✍

Téléphone :

E-mail :@

IMPORTANT !

Si, après contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.

Les renseignements que vous fournissez, sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez vous adresser à l'organisme mentionné ci-dessus.



